



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

TO/pk

P.V. SCDO 11

**Sous-commission "Préparation du débat d'orientation avec rapport  
sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de  
climat et d'énergie" de la Commission de l'Economie  
et la Commission de l'Environnement**

**Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2015**

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 17 novembre 2014, du 28 janvier 2015 et du 5 février 2015
2. Bilan intermédiaire des travaux de la Sous-commission
3. Organisation des travaux

\*

Présents : M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Max Hahn, M. Gast Gibéryen remplaçant M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Justin Turpel

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Fernand Kartheiser

\*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission

\*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 17 novembre 2014, du 28 janvier 2015 et du 5 février 2015**

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

## 2. Bilan intermédiaire des travaux de la Sous-commission

Monsieur le Président informe l'assistance de deux missions qu'il a effectuées à l'étranger (Vienne, Bruxelles). Il a représenté la Chambre des députés à la 15<sup>ème</sup> **réunion interparlementaire** de l'*European Forum for Renewable Energy Sources* intitulée « Renewables and Energy Efficiency : Climate Solutions for COP21 in Paris 2015 ». <sup>1</sup> A Bruxelles, il était appelé à prononcer un discours concernant les priorités de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne lors de la COP21. <sup>2</sup>

Pour ce qui est des travaux de la Sous-commission, l'orateur considère le **volet international** de la problématique, avec son système d'échange de droits d'émissions et les objectifs de l'Union européenne en la matière, comme traité. <sup>3</sup>

Il est vrai que la question des objectifs de la protection du climat après 2030 reste ouverte. Lors des réunions interparlementaires à ce sujet, la vision d'une « décarbonisation » du modèle de développement de la société et de l'économie a été brandie. Des orateurs ont invité à réfléchir sur une politique planifiant à l'horizon de 2050.

Monsieur le Président fait distribuer un graphe visualisant **l'écart du Luxembourg par rapport à son engagement** de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto et une ventilation de ses émissions par secteur. <sup>4</sup> L'objectif n'a pu être atteint que par l'achat de certificats de compensation. C'est cette réalité qui devrait continuer à guider le travail de la Sous-commission : examiner secteur par secteur les possibilités de réduire davantage les émissions de GES respectives, de sorte à pouvoir se passer à l'avenir de l'achat coûteux et sans retombées économiques pour le Luxembourg de certificats de compensations.

En ce qui concerne la demande de la sensibilité politique ADR, d'inviter un critique de la pensée scientifique dominante dans le domaine de la recherche sur le climat, Monsieur le Président estime qu'un tel échange de vues n'apportera pas d'éléments constructifs pour accomplir la mission ci-avant esquissée de la Sous-commission. Un organe politique n'est, par ailleurs, pas compétent pour trancher dans une querelle scientifique. La Sous-commission est confrontée à une réalité politique et à des engagements signés par le Luxembourg et doit agir en fonction.

### **Débat :**

- **Achat de droits d'émission.** Un intervenant s'interroge s'il est possible pour le Luxembourg, via son Fonds climat et énergie, d'investir dans des projets régionaux du genre GIS (*Green Investment Scheme*) pour compenser l'excès d'émissions de GES. Il faudrait s'enquérir à ce sujet auprès de Monsieur le Secrétaire d'Etat au Développement durable.

Un député souligne qu'à l'avenir le Gouvernement devra davantage veiller à ce que l'argent public investi dans des projets visant à générer des crédits d'émission aura également des retombées économiques

---

<sup>1</sup> Du 13 au 14 mars 2015

<sup>2</sup> Le 30 mars 2015 au Parlement européen – discours joint au présent procès-verbal (Annexe 1)

<sup>3</sup> Voir les procès-verbaux des réunions du 5 février 2015 et du 26 mars 2015 (réunion de l'après-midi)

<sup>4</sup> Voir pièce jointe en annexe

pour le Luxembourg.

Se référant au procès-verbal de la réunion du 5 février 2015, un député juge préoccupant que la Sous-commission entend accepter que l'achat de droits d'émission continuera à jouer un rôle aussi important et ceci des années durant. Le fait d'avoir obtenu confirmation de Madame la Ministre de l'Environnement que le Fonds climat et énergie souhaite se départir d'une approche purement comptable et se concentrer dorénavant sur des investissements dans des projets dits « Gold Standard » ou équivalents ne le satisfait pas. Il est par ailleurs toujours loin d'être clair en quoi consisteront les mesures de réduction de GES supplémentaires qui seront prises sur le territoire national d'ici 2020.

Un député ajoute que le Luxembourg devrait en premier lieu viser à réaliser des projets avec ses voisins et renvoie à des parcs d'éoliennes *offshore* qui pourraient être réalisés en mer du Nord devant les côtes de la Belgique et des Pays-Bas au plus grand bénéfice de toutes les parties.

Il serait par ailleurs utile d'examiner plus en détail les contrats existants critiqués par des associations telles que VOTUM KLIMA afin d'examiner une possibilité de sortie anticipée de ces engagements.

Un député souhaite préciser que les contrats bilatéraux signés avec les pays baltes ne sont pas de la « heisse Luft ». Ces achats directs de droits d'émission (de l'Estonie en 2010 et de la Lituanie en 2011) étaient liés à la mise en œuvre d'un *Green Investment Scheme* (GIS). Les 30 millions d'euros versées à l'Estonie ont servi et servent encore à cofinancer des mesures de rénovation et d'isolation thermique d'immeubles résidentiels. Les 14 millions d'euros versées à la Lituanie sont employées dans l'optimisation de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables de leurs bâtiments publics ;

- **Agriculture.** Puisque la contribution possible du secteur agricole et forestier à la réduction des émissions de GES du Luxembourg ne fut jusqu'à présent jamais thématifiée, il est de l'intention de Monsieur le Président d'inviter également le Ministre compétent de ces secteurs. Le bureau d'études IZES esquissera également certaines mesures possibles dans ce secteur. Jusqu'en juin, l'orateur espère ainsi avoir pu traiter les principaux secteurs émetteurs ;
- **Cohérence de la politique gouvernementale.** Un député recommande que la Sous-commission examine également la cohérence des politiques du Gouvernement de son point de vue « climat ».

Si l'atteinte des objectifs du Luxembourg en matière de réduction des émissions de GES devait être prioritaire, il y a, par exemple, lieu de s'interroger sur la promotion massive du secteur logistique par ce même Gouvernement. Ainsi, la Chambre des députés vient d'adopter à l'unanimité un investissement supplémentaire de 39 millions d'euros dans l'infrastructure d'un « container terminal » sur le site dédié aux activités logistiques entre Bettembourg et Dudelange, sur lequel même la construction d'une station de carburant, destinée exclusivement aux centaines de poids lourds supplémentaires des entreprises de transport, est prévue.<sup>5</sup> Il y aurait lieu d'évaluer l'impact du diesel supplémentaire y vendu sur le bilan des émissions de GES du Luxembourg et l'achat

---

<sup>5</sup> Voir compte rendu de la séance plénière du mardi 17 mars 2015 (projet de loi 6770)

supplémentaire requis de certificats de compensation, une fois cette zone d'activité peuplée telle que projetée. Il serait utile d'exiger du Gouvernement une analyse budgétaire et fiscale de cette politique. Si, par contre, la diversification économique et la lutte contre le chômage était la priorité politique de ce Gouvernement, alors il y a lieu de s'interroger sur la pertinence de ce point de vue d'une série de mesures envisagées ou prises dans le cadre de la politique de la protection du climat.

De contradictions semblables se dégageraient dans d'autres domaines politiques comme le logement ;

- **Compétitivité.** Monsieur le Président note qu'il entend également écouter les représentants d'organisations patronales concernant la problématique de l'énergie et du climat. Il est indéniable que le prix de l'énergie est un facteur important en termes de compétitivité internationale de l'économie. Une série de mesures qui sont susceptibles d'être prises ont un impact plus ou moins important sur certaines entreprises. Un député ajoute que les entreprises ont également un rôle à jouer au niveau de la formation de leurs effectifs et une organisation efficiente de leurs processus de production. Des actions de sensibilisation, voire des incitants afférents, pourraient être prévus ;
- Un député propose que la Sous-commission s'intéresse également à la **géothermie**, une source d'énergie renouvelable dont le potentiel au Luxembourg est, à son avis, peu connu et tout à fait sous-exploité. Il est décidé d'évoquer ce sujet lors de la réunion du lendemain dédiée à l'examen du plan d'action national en matière d'énergies renouvelables ;
- **Green jobs.** Le potentiel d'emplois à créer dans le domaine des énergies renouvelables voire des technologies environnementales intéressent un autre membre de la Sous-commission. Trop de services dans ce domaine sont importés de l'étranger et notamment de l'Allemagne. Une évaluation de ce potentiel, compte tenu également des ambitions du Luxembourg dans ce domaine serait utile et devrait permettre d'orienter davantage de jeunes vers des formations, à tous les niveaux, dans ce domaine. Egalement l'Education nationale est appelée à jouer un rôle plus actif dans ce domaine et à mettre en place des programmes afférents ;
- **Immobilier.** Un membre de la Sous-commission souhaite être informé sur les mesures supplémentaires déjà envisagées par l'actuel Gouvernement en ce qui concerne la construction durable et efficace d'un point de vue énergétique. L'intervenant renvoie au récent retrait du rôle des affaires de la Chambre des députés du projet de loi relative à la promotion du logement et de l'habitat durables.<sup>6</sup> Ce projet de loi du Gouvernement précédent prévoyait une panoplie de mesures pour le secteur immobilier comme un prêt à taux zéro pour l'assainissement énergétique. Lors du débat d'orientation, le Gouvernement devrait déjà apporter, tout au moins dans ce domaine, des propositions concrètes.

Un député ajoute qu'il serait nécessaire que la Sous-commission soit informée avec précision sur le calendrier de l'entrée en vigueur des

---

<sup>6</sup> Doc. parl. n° 6583 retiré du rôle le 13 mars 2015

normes d'isolation thermique progressivement plus élevées pour les nouvelles constructions. Il serait également utile de préciser la position de la Sous-commission concernant la suggestion de l'IZES d'exiger la connexion d'office de lotissements à créer à des réseaux de chauffage à distance. Il lui semble que la Sous-commission, compte tenu des dites normes constructives, ne partageait pas l'avis de l'IZES.

Il est précisé qu'à partir de l'année 2017, le *Passivhaus* sera le standard pour la construction de nouvelles maisons. Les subventions afférentes cesseront en conséquence. De nouvelles initiatives visant de nouveaux domaines où un grand potentiel de réduction des émissions de GES dans le secteur immobilier subsiste prendront la relève, notamment en ce qui concerne la rénovation d'anciens immeubles.

Monsieur le Président informe qu'il invitera en Sous-commission la Ministre du Logement et traitera également dans une autre réunion la problématique de la précarité énergétique. Son objectif est d'inviter à ces réunions, dans la mesure du possible, également des acteurs de la société civile ayant prouvé leur intérêt à la problématique respective. Dans la première de ces réunions, le projet d'une « Klimabank » sera thématiqué. Toutefois, dès qu'il s'agit d'inviter plusieurs intervenants pour une seule et même réunion, s'accorder sur une date et plage horaire s'avère être un exercice assez compliqué.

La Sous-commission rediscutera des réseaux de chauffage urbain dans une prochaine réunion avec l'IZES. Monsieur le Président ne souhaite toutefois pas influencer l'étude commanditée, en refusant, par exemple, d'office l'examen d'une option déterminée. Il souhaite que cette étude soit la plus objective et neutre que possible ;

- Un intervenant regrette qu'il n'a plus été possible, par contrainte de temps, lors de la réunion consacrée au **Pacte climat** de discuter des expériences et adaptations présentées.

Une évaluation de l'impact du Pacte climat sur l'économie nationale serait intéressante (postes d'emploi créés, investissements réalisés, ...).

La coopération entre communes, l'échange de « best practices », devrait davantage être promue.

Très important serait que le Ministère adapte son échéancier du soutien financier en fonction des premières expériences. La durée que prend la réalisation de certains travaux comme le dressement de l'état des lieux d'une commune, semble avoir été sous-estimée. Les premières communes ne viennent que d'obtenir leur première certification. Plusieurs intervenants partagent l'idée qu'il serait utile de décaler dans le temps la réalisation de la deuxième étape du Pacte. Dresser l'état des lieux est jugé un exercice déjà utile en soi en ce qu'il indique déjà des pistes d'action. L'aide obtenue par *Myenergy* est jugée très précieuse par plusieurs intervenants, notamment pour les petites communes.

L'idée d'un audit externe du catalogue des mesures à mettre en œuvre par une commune membre du Pacte climat pourrait être généralisée et appliquée aux « mesures climat » prises par l'Etat.

Un député critique que l'approche quantitative a fait défaut dans la présentation du Pacte climat. Un bilan quantitatif n'a pas été présenté, de sorte qu'il ignore toujours les avancées concrètes réalisées jusqu'à présent par toutes les communes participantes. Quels sont, dans

l'ensemble, les objectifs de réduction des émissions de GES, par exemple, du secteur communal ? De combien ce secteur a approché ces objectifs ? Il faudrait inclure ce secteur dans la gestion nationale de la politique « climat ».

Par ailleurs, la structure organisationnelle des administrations communales serait de nature à gaspiller du potentiel et des ressources dans pareilles politiques transversales. La dynamique d'une commune dans un tel domaine politique dépend fortement du collège échevinal voire du bourgmestre respectif. Dès qu'il s'agit d'élaborer des concepts politiques plus vastes, les communiquer en interne et vers l'extérieur et les mettre en œuvre à travers l'ensemble des services communaux et ceci sur la longue durée, cette faiblesse structurelle des communes devient indéniable. Pour le volet climat, les communes recourent maintenant à l'aide de consultants extérieurs pour systématiser ces processus. Le problème structurel fondamental, toutefois, qui apparaît également dans d'autres domaines politiques, n'est pas résolu.

Monsieur le Président souligne que la réalisation de mesures dans l'infrastructure qui appartient à la commune ne peut être qu'une première étape, ce qui importe est de parvenir à convaincre le citoyen à participer à l'effort, d'où l'importance de la communication externe et de l'exemplarité de l'action de l'administration communale. Les industries présentes sur le territoire d'une commune devraient ressortir du domaine d'action de l'Etat.

Afin d'inclure davantage la population communale et de parvenir à une approche plus « grassroots », un député juge nécessaire d'intégrer la participation au « Centre for Ecological Learning Luxembourg (CELL) » dans une axe transversale du Pacte climat. Par contre, la commune ne devrait pas se désintéresser de l'impact de l'industrie et des petites et moyennes entreprises sur les GES émis sur son territoire ;

- **Recherche.** Un député s'interroge s'il n'y aurait pas lieu d'organiser un échange de vues avec des responsables de l'Université du Luxembourg en ce qui concerne le potentiel de la recherche scientifique à réaliser au Luxembourg dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il est signalé que l'université dispose effectivement d'un laboratoire actif dans le domaine de la recherche photovoltaïque. Il est rappelé que le centre de compétences dans ce domaine est plutôt le LIST (*Luxembourg Institute of Science and Technology*)<sup>7</sup> qui, le cas échéant, devrait également être invité. Un troisième intervenant salue cette proposition, renvoyant à un grand projet de rénovation de la S.N.H.B.M. lors duquel la créativité des chercheurs de l'université s'est déjà avérée utile et un succès (résidence propulsée de la classe I vers la classe A). Un député met en garde devant l'application à une plus large échelle de tels projets phares. Il y aurait lieu d'analyser au préalable si l'argent public ainsi dépensé ne serait pas investi bien plus efficacement dans une série de projets moins ambitieux qui, en somme, permettraient de bien plus importantes économies d'énergie (réductions d'émissions) ;
- **Transports.** Un député rappelle que, compte tenu de l'importance du secteur des transports et de l'exportation de carburants routiers dans le bilan des émissions de GES du Luxembourg, il juge crucial qu'une

---

<sup>7</sup> Institut ayant résulté de la fusion des Centres de recherche public Gabriel Lippmann et Henri Tudor

réunion spécifique soit consacrée exclusivement à cette problématique et que tous les aspects y relative soient traités dont celui des recettes fiscales. Idéalement, la Sous-commission aurait à ce moment déjà connaissance de l'étude afférente commanditée par le Gouvernement.

Monsieur le Président précise vouloir réunir à ce sujet à la fois les ministres en charge de l'Energie, des Transports que des Finances et d'avoir déjà informé les ministres que cet aspect sera thématiqué par la Sous-commission.

### 3. Organisation des travaux

Monsieur le Président informe l'assistance que, compte tenu d'une récente concertation avec les présidents des groupes parlementaires, il entend pouvoir mener le **débat public** sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie fin juin, début juillet 2015. Dans les deux semaines à venir, il entend fixer les dernières réunions à organiser.

Revenant à la **demande** de la sensibilité politique ADR, leur représentant tient à signaler que nonobstant la décision qui sera prise par la Sous-commission, son groupe se réserve le droit de faire parvenir une prise de position à cette dernière concernant de manière générale le changement du climat et la politique de protection du climat.

Un représentant du CSV insiste à savoir comment la majorité entend traiter cette demande. Le cas échéant, elle devrait également inviter d'autres intervenants sachant argumenter au même niveau pour défendre l'opinion scientifique majoritaire.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'est pas d'usage d'inviter des personnes privées en commission. Jusqu'à présent la Sous-commission s'est limitée à écouter des représentants d'associations, d'institutions ou d'un bureau d'études. De toute façon ces demandes d'inviter une personne en commission doivent trouver l'accord de la Conférence des Présidents. On pourrait se confier à la sagesse de cette dernière. Le représentant de l'ADR juge étrange une telle façon de procéder. Normalement la commission parlementaire compétente prend une décision et la Conférence des Présidents corrobore cette décision.

Le représentant de *déi Lénk* remarque qu'il va de soi, que la Sous-commission devra elle-même prendre sa décision. Il serait pourtant utile, pour permettre à ses membres de décider en connaissance de cause, de savoir pourquoi cette personne devrait être invitée. Si l'objectif est de remettre en cause la raison d'être même de cette Sous-commission un tel échange de vues serait superfétatoire ou devrait avoir lieu dans une des commissions permanentes ayant instauré cette Sous-commission. Cette personne est, par contre, la bienvenue si elle apporte une contribution au travail de la Sous-commission, à savoir comment atteindre au mieux les objectifs « climat » auquel le Luxembourg a souscrit.

Un représentant du LSAP tient à souligner qu'il n'a aucun problème à écouter des positions contraires à la sienne et d'échanger des arguments. Par ailleurs, au plus tard au moment du débat public, un éventuel refus sera opposé à la majorité et les arguments non écoutés seront quand même exposés. Retarder la décision n'apporte aucun avantage, au contraire. Cet entretien aurait déjà pu

avoir lieu et personne n'en parlerait plus. Il recommande de prendre au plus vite une décision et ceci en présence du membre effectif de la sensibilité politique ayant présenté cette demande.

Luxembourg, le 27 avril 2015

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Henri Kox

Annexes :

- 1) Intervention de M. Henri Kox (lundi 30 mars 2015, Parlement européen, Bruxelles), 9pp ;
- 2) Graphique « Emissions GES Luxembourg Période Kyoto 1 : 2008-2012.

**Intervention de M. Henri KOX, Vice-président de la  
Chambre des Députés du Luxembourg, Président de la  
Commission de l'Environnement et de la Sous-  
commission Climat et Energie.**

Lundi, 30 mars 2015, Parlement européen, Bruxelles

Monsieur le Commissaire, chers collègues parlementaires,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de la COP21, le Luxembourg assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne. A travers des échanges constructifs, et ceci à tous les niveaux politiques et civiles, le Luxembourg s'efforce à ce que Paris soit préparé dans les meilleures conditions. Il est impératif d'y conclure un accord ambitieux, contraignant et dynamique pour tous ; un accord qui permettra de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2°C.

Vu l'enjeu global, il est aujourd'hui plus que certain que la COP21 à Paris va mobiliser non seulement les chefs d'Etat et de Gouvernement, mais aussi la société civile en tant que telle.

Lors du sommet de New York, en septembre 2014, a eu lieu pour la première fois une marche mondiale pour le climat, avec des manifestations dans 2.500 villes dans plus de 130 pays.

Des centaines de milliers de personnes à travers le monde demandaient à travers cette mobilisation que leurs chefs d'Etat agissent courageusement.

En vue de Paris, la prise de conscience politique et citoyenne continue de grandir partout dans le monde et il y aura certainement une nouvelle mobilisation mondiale. Mais tandis que les chefs d'Etats n'arrivent toujours pas – depuis des années - à ficeler un nouvel accord mondial contraignant sur le climat, les efforts pour la protection du climat commencent à prendre de l'ampleur aux niveaux local et régional ; et ceci grâce à l'engagement des collectivités locales, de la société civile, de nombreuses organisations non-gouvernementales et d'autres.

Voilà pourquoi, le **premier point** que je souhaite souligner ici, c'est la nécessaire inclusion de la société civile, ainsi que des niveaux local et régional pour la mise en œuvre de

tout accord.

Il faudra encourager et valoriser davantage les initiatives dites «bottom-up» ou «grassroots». La participation active de nos citoyens de plus en plus nombreux dans la lutte contre le changement climatique, nous force à élaborer de nouveaux cadres législatifs et normatifs pour canaliser et stimuler leur engagement.

La décarbonisation de notre système énergétique et la production sûre se font aussi par une démocratisation de la production d'énergie. Une production énergétique décentralisée, décarbonisée et sûre, avec nos citoyens et pour nos citoyens.

Le **deuxième point** que je souhaite mettre en avant, c'est la nécessité de s'inspirer de l'expérience locale et régionale pour réussir !

Les autorités locales sont les plus proches de leurs administrés et peuvent constater en premier si des stratégies fonctionnent sur le terrain ou non, et les adapter en conséquence.

Les expériences des autorités locales pionnières,

organisées dès 1990 dans l'Alliance du climat (*Climate Alliance* = 1700 autorités locales en Europe) ou plus récemment au sein de la Convention des Maires (*Covenant of Mayors* = 6268 signataires pour plus de 196 Mio d'habitants), voire du réseau des « Villes en transition » (*Transition Network*), ont en effet mis en évidence les principaux éléments permettant d'assurer le succès des programmes d'action locaux de lutte contre le réchauffement climatique.

1. Pour assurer le succès de tout programme, initiative ou accord climatique, il faut abandonner les objectifs politiques vagues au profit d'objectifs tangibles permettant de mesurer le succès.
2. Ensuite, il faut développer un plan d'action coordonné, qui favorise les synergies et évite la mise en place d'initiatives isolées et parfois contradictoires.
3. Troisièmement, il faut veiller à la cohérence des politiques en garantissant un lien entre l'objectif de réductions des émissions à effet de serre et les autres programmes et objectifs politiques, tel que par exemple la santé, l'économie et la qualité de vie.

4. Quatrièmement, il faut assurer la participation des citoyens et des autres acteurs et mettre en place des partenariats et coopérations.

5. Et finalement, il faut assurer le suivi régulier des résultats et adapter en conséquence les instruments et les programmes.

Par la loi du 13 septembre 2012 portant création d'un pacte climat avec les communes, le Luxembourg a pu mobiliser jusqu'à présent 93 des 105 communes du Luxembourg pour s'investir activement dans la lutte contre le changement climatique.

Les buts de cette loi sont :

1. le renforcement du rôle exemplaire des communes dans la politique climatique selon la maxime « penser globalement- agir localement » ;
2. la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la facture énergétique sur les territoires communaux (notamment pour les infrastructures communales et les ménages) ;
3. la stimulation des investissements locaux et régionaux,

des activités économiques et du marché de l'emploi.

Ce contrat « pacte climat » comprend pour les communes l'obligation de participer au « **European Energy Award** » (**eea**), ainsi que la mise en place d'un système de comptabilité énergétique. En contrepartie, l'Etat garantit un soutien financier et une assistance technique.

Par cette loi, pratiquement la totalité de nos communes et villes auront la possibilité de se joindre directement à la Convention des Maires (*Covenant of Mayors*).

Le troisième point nous concerne directement, nous parlementaires européens et nationaux ici réunis. Nous portons également une grande responsabilité et avons notre rôle politique à jouer en tant que législateur et représentants élus du peuple.

Dans ce contexte, le Parlement luxembourgeois a décidé en 2014 de créer une sous -commission parlementaire spécifique pour traiter du climat et de l'énergie. Cette sous-commission est en train d'analyser la situation nationale, les succès et les échecs de la politique climatique actuelle et entend proposer des pistes et instruments supplémentaires.

Il est ainsi prévu d'organiser avant l'été un débat d'orientation avec rapport (dont je suis le rapporteur) au sein de notre parlement, afin de renforcer les efforts luxembourgeois de lutte contre le changement climatique et de contribuer à instaurer le climat de confiance nécessaire à la réussite des négociations de Paris.

Il s'agit de créer les bases pour la mise en place éventuelle d'une véritable loi horizontale de protection du climat et de garantir un accompagnement parlementaire de la politique climatique. Permettez-moi de féliciter ici nos collègues finlandais qui ne peuvent assister à la réunion d'aujourd'hui (*Elections législatives le 19.04*), mais qui viennent justement de voter début mars une telle loi-cadre englobant un rôle de monitoring important pour le parlement lui-même.

Le succès ne viendra que par des engagements, des contributions et des actions crédibles. On ne peut donc que féliciter l'engagement pris par l'Union européenne et d'avoir déjà communiqué son plan de contribution déterminée pour la COP21 (INDC) lors du sommet de Riga. Une réduction d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 (*Convention-cadre*

*des Nations unies sur le changements climatiques*), qui vise toujours à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C.

Il serait par ailleurs très utile que tous les pays publient leurs contributions dans les meilleurs délais.

A l'approche du sommet de Paris, nous parlementaires - ou plutôt nous politiciens européens en général – nous avons également la grande responsabilité de défendre l'objectif européen avec une seule voix. Il faut éviter que des querelles politiques, parfois purement nationales, puissent affaiblir à l'avance la position de négociation européenne.

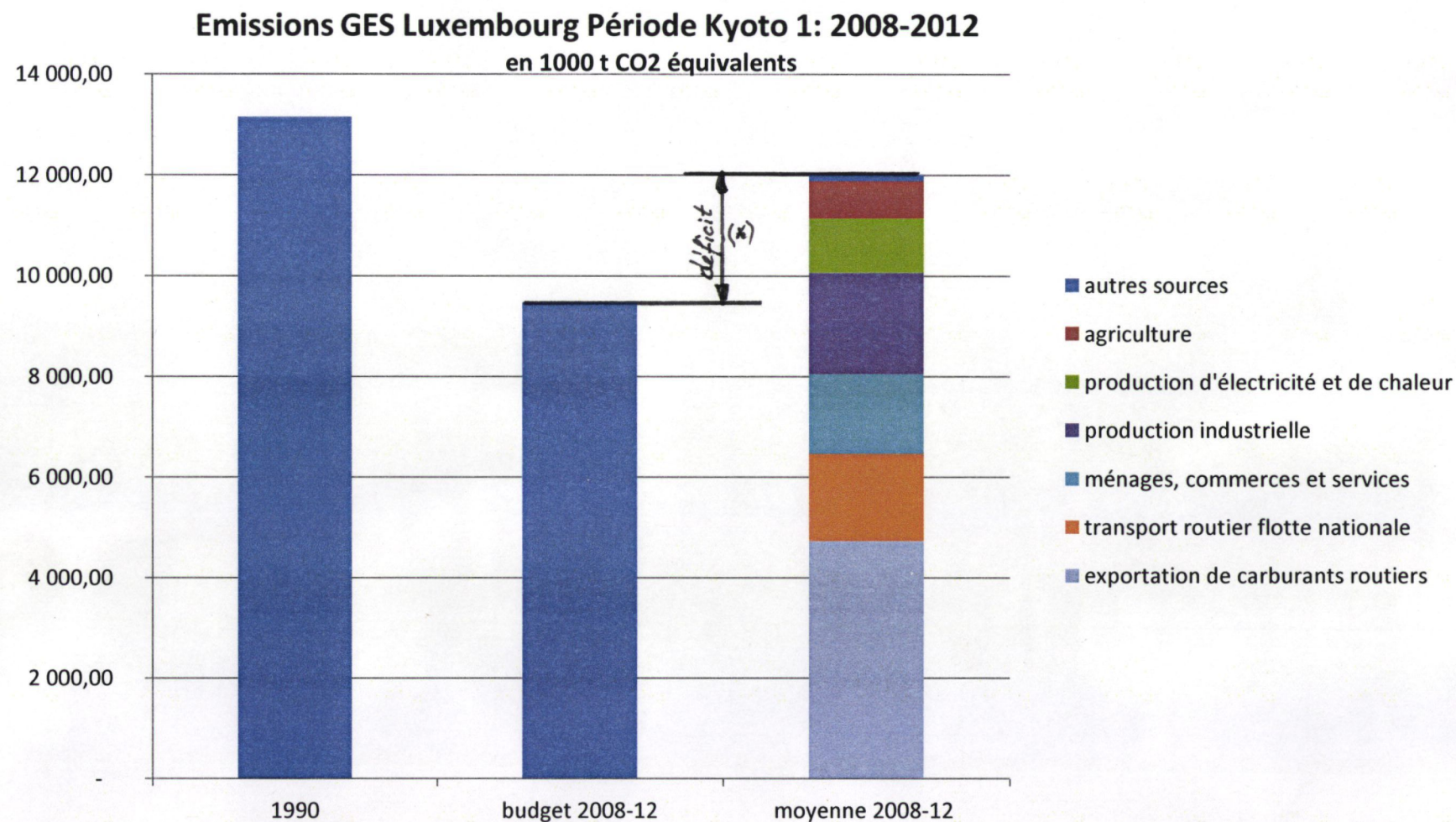
Il faut mettre surtout en avant nos capacités d'innovation, car nous disposons des outils et des technologies appropriés pour réduire les émissions.

Il en est de même pour les nombreuses annonces faites en matière de soutien financier aux pays en développement. Le financement climatique doit apparaître dans l'accord de Paris comme un élément clé pour atteindre l'objectif d'atténuation de ne pas dépasser les 2°C, pour soutenir les mesures d'adaptation et de viser la transformation vers des

économies durables à faibles émissions de gaz à effet de serre et vers des sociétés résilientes au changement climatique.

Monsieur le Commissaire, chère collègues, en guise de conclusion, je tiens encore une fois à vous assurer que la Présidence luxembourgeoise et notre Ministre de l'Environnement feront tout ce qui est dans leur pouvoir pour que le Sommet de Paris soit un succès et qu'il engendre enfin un digne successeur du protocole de Kyoto !

Je vous remercie pour votre attention.



(\*) Le déficit à combler dans le cadre du protocole de Kyoto s'élève à en effet à 12,7 millions de tonnes sur la période 2008-2012. Or, étant donné que les Etats membres doivent également compenser les droits d'émission accordés aux entreprises soumises au système communautaire d'échange de quotas d'émission (ETS), mais non utilisés par celles-ci pendant la période 2008-2012, **notre déficit à combler avoisine les 14,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>** selon les dernières estimations.

*Amexel*